

Le recours

à la

F

ORCE

autorisé par le Conseil de Sécurité

Sous la direction de
Karine BANNELIER
et **Cyrille PISON**



DROIT ET RESPONSABILITE

Editions A. PEDONE

2014

AVANT-PROPOS

Fruit d'une étroite coopération entre universitaires et militaires des Armées et du Service du commissariat des Armées, cet ouvrage a pour objectif de proposer une analyse critique des grands enjeux des interventions militaires autorisées par le Conseil de sécurité.

Au cours de ces dernières années, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a autorisé des coalitions ou des Etats agissant seuls à intervenir militairement sur le territoire d'Etats tiers afin de servir des objectifs très divers, qu'il s'agisse de lutter contre le terrorisme, de réprimer des actes de piraterie, de soutenir une mission de paix, d'acheminer de l'aide humanitaire, de protéger un Etat et sa population contre les exactions de groupes armés, voire de protéger une population civile contre les agissements de son propre Etat. Ces autorisations ont ainsi ouvert la voie à des usages de la force armée allant de missions de police au bombardement d'objectifs stratégiques.

Le développement de ces autorisations données à des opérations menées de façon « décentralisée », combiné au mandat parfois « robuste » des opérations de maintien de la paix entreprises sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, soulèvent d'importantes questions tant de *jus ad bellum* que de *jus in bello*. Le présent ouvrage essaie d'apporter quelques réponses à ces questions à travers une vingtaine de contributions émanant de professeurs, de chercheurs, de praticiens, de militaires et de membres de la Direction des affaires juridiques du Ministère de la défense. Ces réflexions s'articulent autour de trois grands axes thématiques qui font chacun l'objet d'une partie au sein de cet ouvrage. La première partie analyse la pratique des autorisations de recours à la force données par le Conseil de sécurité sur la base du Chapitre VII, la deuxième partie porte sur la conduite des opérations militaires sous Chapitre VII et enfin la dernière partie s'interroge sur le contrôle et la responsabilité des différents acteurs.

Sont ainsi traitées des questions telles que l'interprétation des mandats du Conseil, le rôle de « la responsabilité de protéger » dans la pratique de ce dernier et l'émergence du concept de « Responsibility While Protecting », l'encadrement juridique des opérations militaires, le développement d'OMP dites « robustes », la notion de « violence modulable », la prise en compte du droit des conflits armés dans la planification et la conduite d'opérations militaires multinationales, la judiciarisation du champ de bataille, les règles opérationnelles d'engagement et la technique des « caveats », ou encore la responsabilité des différents acteurs pour faits illicites commis au cours d'opérations autorisées par le Conseil de sécurité.

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage se situe dans la continuité d'un colloque international organisé à Grenoble les 22 et 23 novembre 2012 par le Centre d'Etudes sur la Sécurité Internationale et les Coopérations Européennes (CESICE), Université Grenoble-Alpes avec le soutien du Service du Commissariat des Armées. Il s'inscrit dans la longue tradition d'échanges et de collaborations scientifiques entre le CESICE et le monde militaire sur les questions relatives à la sécurité et à la défense en général ainsi que les opérations extérieures en particulier.

Les directeurs de cet ouvrage tiennent à remercier le directeur du CESICE, M. Théodore Christakis, pour son soutien constant à la réalisation de ce colloque et de cet ouvrage. Ils souhaitent aussi adresser leurs remerciements à l'Université Grenoble-Alpes, la Faculté de droit et son Ecole Doctorale, le Centre d'excellence Jean Monnet, la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole, la Région Rhône-Alpes, l'Ecole des Relations Internationales de Paris (ILERI) et toute l'équipe du CESICE. Ils remercient enfin l'ensemble des personnes ayant participé à ce colloque, et en particulier les auteurs des contributions au présent ouvrage.

Enfin, il est à noter que les opinions développées dans cet ouvrage, et partagées dans un cadre universitaire, n'engagent que leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à ceux de leurs employeurs.

Karine BANNELIER,
Maître de Conférences-HDR en droit international,
Université Grenoble-Alpes

et

Cyrille PISON,
Commissaire 1^{ère} Classe,
Quartier Général Air de l'OTAN à Ramstein

TABLE DES MATIÈRES

1. Qui gardera les gardiens ? Les interventions militaires autorisées par le Conseil de sécurité entre légalité et légitimité Karine BANNELIER.....	5
I. L' AUTORISATION DE RECOURS À LA FORCE ARMÉE : RETOUR SUR LA PRATIQUE DU CHAPITRE VII PAR LE CONSEIL DE SÉCURITE	
2. Les tensions entre <i>jus ad bellum</i> et <i>jus in bello</i> dans le cadre des mandats du Conseil de sécurité Vaios KOUTROULIS.....	27
3. L' introduction de la notion de responsabilité de protéger dans les autorisations données par le Conseil de sécurité : enjeux politiques et paradoxes Barbara DELCOURT.....	53
4. L' intervention du Conseil de sécurité dans les conflits internes Antonios TZANAKOPOULOS	67
5. Du chapitre VI au chapitre VII : vers des OMP plus robustes ? Laëtitia PIERRY	77
6. L' approche globale des missions de l' OTAN : le cas de l' Afghanistan Delphine DESCHAUX-DUTARD	103
7. L' invention de la violence modulable Christophe WASINSKI	117
II. LA CONDUITE DES OPÉRATIONS MILITAIRES SOUS CHAPITRE VII	
8. L' encadrement juridique des opérations militaires autorisées par le Conseil et le concept de « Responsibility while Protecting » (RwP) Théodore CHRISTAKIS	135
9. « Operation infinite justice » comme métaphore : sens et pertinence de la métaphore policière dans le cadre des interventions militaires contemporaines Christian OLSSON	147

TABLE DES MATIÈRES

10. La pente glissante de l'usage de la force par le Conseil de sécurité : quelles contraintes au niveau du <i>jus ad bellum</i> ? Frédéric MÉGRET	159
11. Outils et méthodes opérationnels d'encadrement de l'usage de la force Cyrille PISON	171
12. Le commandement militaire face au droit des conflits armés : retour d'expérience d'Afghanistan Bertrand LAVAUX	183
13. Le conseil juridique opérationnel : comment pense-t-on le droit des conflits armés lors de la planification et la conduite des opérations militaires ? L'exemple de la Libye Géry BALCERSKI	189

III. CONTRÔLE ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS

14. Responsabilité pour faits illicites commis au cours d'opérations autorisées par le Conseil de sécurité : remarques sur quelques problèmes d'attribution Pierre BODEAU-LIVINEC	197
15. The Law of International Responsibility and Multilayered Institutional Veils: The Case of Authorized Regional Peace-Enforcement Operations Jean D'ASPREMONT	215
16. La responsabilité de l'OTAN dans les conflits armés Annabelle THIBAUT	229
17. Le processus de judiciarisation des activités militaires Svetlana ZAŠOVA	239
18. UN Peace-Enforcement Missions and International Criminal Law: Disentangling the Turf War between the Security Council and the International Criminal Court Larissa VAN DEN HERIK	253
19. Conclusions Eric DAVID	273

F

ruit d'une étroite coopération entre universitaires et militaires des Armées et du Service du commissariat des Armées, cet ouvrage a pour objectif de proposer une analyse critique des grands enjeux des interventions militaires autorisées par le Conseil de Sécurité.

Au cours de ces dernières années, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a autorisé des coalitions ou des Etats agissant seuls à intervenir militairement sur le territoire d'Etats tiers afin de servir des objectifs très divers. Ces autorisations, ainsi d'ailleurs que le mandat parfois « robuste » donné à des opérations de maintien de la paix de l'ONU, soulèvent d'importantes questions tant de *jus ad bellum* que de *jus in bello*. Le présent ouvrage essaie d'apporter quelques réponses à ces questions à travers une vingtaine de contributions émanant de professeurs, de chercheurs, de militaires et de membres de la Direction des affaires juridiques du Ministère de la défense.

Sont ainsi traitées des questions telles que l'interprétation des mandats du Conseil, le rôle de « la responsabilité de protéger », l'émergence du concept de « Responsibility While Protecting », l'encadrement juridique des opérations militaires, le développement d'OMP « robustes », la notion de « violence modulable », la prise en compte du droit des conflits armés dans la planification et la conduite des opérations militaires, la judiciarisation du champ de bataille, les règles opérationnelles d'engagement et la technique des « caveats », ou encore la responsabilité des différents acteurs pour faits illicites commis au cours d'opérations autorisées par le Conseil.

Le présent ouvrage se situe dans la continuité d'un colloque international organisé à Grenoble par le Centre d'Etudes sur la Sécurité Internationale et les Coopération Européennes (CESICE) de l'Université Grenoble-Alpes en collaboration avec le monde militaire et avec le soutien du Service du commissariat des Armées.

***Karine BANNELIER** est Maître de Conférences-HDR en droit international à l'Université Grenoble-Alpes et membre du CESICE. Elle est responsable du Master 2 « Sécurité internationale et Défense » de la Faculté de droit de Grenoble.*

***Cyrille PISON** est Commissaire de 1^{ère} classe. Il est actuellement Conseiller juridique au Quartier Général Air de l'OTAN à Ramstein. Il a été Conseiller juridique dans le cadre des opérations Serval, ISAF et KFOR. Il enseigne le droit des conflits armés dans différentes entités militaires et dans le Master 2 « Sécurité internationale et Défense » de la Faculté de droit de Grenoble.*



ISBN 978-2-233-00706-3

37 €

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par fax : + 33 (0)1.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@wanadoo.fr - **37 € l'ouvrage, 45 € par la poste.**

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme

ISBN 978-2-233-00706-3

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....